

COMMUNIQUE

CONSIGNES DE MGR CENTENE AUX PRETRES DU DIOCESE DE VANNES ET A TOUS LES FIDELES DANS LE CONTEXTE DE L'EPIDEMIE DU CORONAVIRUS

Afin de contribuer à la lutte contre cette épidémie et de suivre les dernières recommandations transmises hier soir par M. le ministre des Solidarités et de la Santé, Mgr CENTENE, évêque de Vannes, demande à l'ensemble des prêtres des paroisses du diocèse de Vannes de respecter les mesures suivantes au cours des messes et autres célébrations dans leurs églises :

- * remplacer la communion eucharistique par une communion spirituelle ou proposer de recevoir la communion dans la main ;
- * ne pas proposer de communion au calice pour les fidèles (ni par intinction) ;
- * demander aux prêtres concélébrants de communier par intinction ;
- * pour le lavabo de l'offertoire et pour celui qui suit la communion, on peut de recommander d'utiliser une aiguière avec de l'eau savonneuse ;
- * pour toutes les formes de bénédictions (par exemple bénédiction d'enfant) éviter tout contact ;
- * demander aux fidèles de ne pas échanger de poignée de main en signe de paix pendant les messes ;
- * vider les bénitiers présents dans les églises.

Pour les fidèles, nous rappelons que la communion par intinction, réservée aux prêtres, consiste à recevoir la communion en trempant l'hostie consacrée dans le vin consacré.

Mgr CENTENE invite à prier pour les personnes atteintes par cette maladie, et d'une façon plus générale pour tous les malades et tous les soignants.

Mgr CENTENE remercie chacun pour le respect de ces consignes temporaires, jusqu'à nouvel ordre.

Vannes, le 29 février 2020 à 14h30.